



ECOLE DE DANSE LONGPONT DEMAIN

Fiche d'inscription 202 -202

ELEVE

NOM :

Né(e) le : / /

Prénom :

Si mineur, Nom, Prénom des Parents :

Adresse :

CONTACTS : Téléphone mobile et mail obligatoires

** Rayer les mentions inutiles*

Contact 1 - obligatoire

Elève / Père / Mère / Représentant*



:



:

Contact 2 (facultatif)

Père / Mère / Représentant*



:



:

Inscrire les adresses mails en capitales d'imprimerie

COURS – Discipline, Jour, Heure

Cours 1 :

Cours 2 :

Cours 3 :

Certificat médical OBLIGATOIRE (valable 3 ans), à fournir avant fin octobre.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Ecole de Danse Longpont Demain, à signer au **dos de cette fiche**, affiché devant la salle de danse, sur le site internet de l'association **www.longpontdemain.fr** ou sur simple demande à **longpontdemain@wanadoo.fr**.

Signature de l'élève

Si mineur, signature du représentant

REGLEMENT DES COURS : soit en 1 seule fois, soit en 3 fois :

Chèque 1 (Novembre)

Chèque 2 (Mars)

Chèque 3 (Mai)

€

€

€

Si plusieurs personnes pour une famille, indiquer nom, prénom, cours de(s) autre(s) élève(s) :

Si vous le souhaitez, vous pouvez adhérer à l'association. La cotisation annuelle est de **15 euros**.

◇ oui j'adhère

◇ non je n'adhère pas

Règlement intérieur

ECOLE DE DANSE LONGPONT DEMAIN

1. Tout cours d'essai sera possible après achat d'un ticket « essais » valable une semaine pour tous les cours au tarif de 10 euros. En cas d'inscription les 10 euros seront déduits de la cotisation.
 2. Un certificat médical valable 3 ans est obligatoire attestant l'autorisation médicale de la pratique de la danse
 3. Les cours débutent et se finissent à une heure précise. **Les élèves et les parents sont tenus de respecter ces horaires.**
 4. La danse est une discipline, tout élève y participant **s'engage à respecter les consignes des professeurs et à ne pas sortir de la salle pendant les cours.**
 5. Seuls les professeurs sont en mesure d'évaluer le niveau de l'élève et accepter ou non un élève dans un cours ; les professeurs de modern'jazz et danse classique possèdent le diplôme d'état de professeur de danse.
 6. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, **les élèves s'engagent à ne rentrer dans la salle (début des cours) et à n'en sortir (fin des cours), que sur autorisation du professeur.**
 7. Les cours ne sont pas un lieu de divertissement aussi seuls les élèves et le professeur y sont présents. **Aucune autre personne, outre les membres du bureau de l'association, n'est autorisée à y assister.**
 8. En cas d'absence du professeur, les parents seront informés par téléphone ou par voie d'affichage à l'entrée de la salle de cours, cependant il peut se produire des événements de dernière minute imprévisibles qui empêchent l'information préalable.
 9. **Il est demandé de ne pas laisser les enfants attendre seuls les professeurs, une absence imprévue de celui-ci étant toujours possible, les parents sont tenus d'accompagner et de reprendre leurs enfants à la porte de la salle.**
 10. LONGPONT DEMAIN décline toute responsabilité en dehors du cours et en particulier sur le trajet domicile-salle.
 11. En cas d'arrêt définitif de l'activité, les parents sont tenus d'en informer la responsable de l'association par courrier. Seuls remboursements possibles en cas d'incapacité, de maladie ou de déménagement.
12. **Le remboursement ne pourra s'effectuer que pour les trimestres non entamés sur présentation d'un certificat médical. Attention si vous demandez une facture ou attestation pour la prise en charge de l'activité par votre employeur ou une caisse d'allocation (CAF), aucun remboursement ne sera possible.**
13. Des chaussons ou chaussures de sport sont OBLIGATOIRES à usage uniquement de la salle de danse.
 14. Des photos de groupes et des films des représentations sont susceptibles d'être pris et utilisés pendant l'année afin d'assurer la promotion de l'association, pour le site de l'association, la page Facebook de l'association, pour des revues d'informations municipales, pour des expositions, si des parents (père, mère ou les deux) s'y opposent **vous devez nous le faire savoir IMPÉRATIVEMENT par courrier signé des 2 parents.**
 15. Pour le gala, 2 places par famille (quel que soit le nombre d'inscrits de cette même famille) sont incluses dans la cotisation, si des familles souhaitent participer aux 2 représentations ce sera possible s'il reste des places en nombre suffisant, Les places supplémentaires sont payantes au tarif en vigueur. Il peut être demandé une participation financière pour les costumes et si les élèves souhaitent les conserver et/ou une aide à la confection.

Le bureau de l'association, Représenté par la présidente Monique PIGENET

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant ou élève moi-même, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à Longpont sur Orge, le :

